

Un Français d'une communauté importante s'alarme de sa sous-représentativité

☒ Un Français d'origine arménienne s'alarme de la sous-représentativité des membres de sa communauté (2ème diaspora au monde) dans les affaires communales ou administratives de leur région .Il imagine une nouvelle organisation pour y remédier .

[(Les Français d'origine arménienne sont organisés actuellement sur le modèle de Juifs de France . Un CCAF (Conseil de Coordination des Organisations Arméniennes de France) à l'exemple du CRIF . En revanche les petites associations n'ont souvent pas les moyens d'adhérer au CCAF . Certains suggèrent que ces petites associations adhèrent (avec une cotisation symbolique) à une plus grande association qui les représenterait au CCAF.]

Par ailleurs Nersès Durman écrit qu'il s'agit de "la survie de la communauté arménienne" . Or il y a d'autres communautés arméniennes bien plus en danger de disparition : ainsi celle d'Egypte (très riche) ne compte plus que 2000 personnes. Sa seule chance de survie est de faire venir les Arméniens des zones en danger ,Syrie, Irak etc., et même d'Arménie., de leur donner un habitat, du travail, de favoriser des unions, des naissances. Sinon elle va disparaître comme celle d'Ethiopie!

Par ailleurs d'autres Français d'origine arménienne ont imaginé des "Union culturelle franco-arménienne " : la constitution de celle de Paris 16ème et Paris 7ème sont en cours.)]

Le texte de Nersès Durman

" REPRESENTATIVITE DES ARMENIENS DE FRANCE

Dans les années 20, les rescapés du génocide des Arméniens prirent la voie de l'exode. Une partie d'entre eux arrivèrent en France en débarquant dans le port de Marseille. Des familles furent ainsi dispersées aux quatre coins du pays. Ces Arméniens, tout en s'intégrant totalement dans la culture et la société françaises, ont su préserver et conserver leur identité. N'ayant pas un emploi conforme à leur métier, ils furent obligés de s'adapter aux circonstances et travailler dans les champs, dans les mines ou en usine afin de subvenir aux besoins de leur famille. Ils partagèrent également le destin du peuple français.

Symbole de cette double identité, Missak Manouchian, orphelin du génocide, s'engagea dans la Résistance lors de la seconde guerre mondiale afin de libérer la France du joug de l'occupant allemand. Immortalisé par l'Affiche Rouge, il fut le chef d'un groupe de résistants, arrêté et torturé par les nazis puis fusillé au Mont Valérien avec ses 21 compagnons d'armes.

Actuellement les Arméniens sont présents dans tous les domaines de la vie française, du niveau le plus modeste au plus haut et se distinguent dans leur spécialité tant en France qu'à l'étranger. Pour ne citer que quelques exemples : Simon Abkarian, Alain Altinoglu, Charles Aznavour, Carzou, Patrick Devedjian, Youri Djorkaeff, Robert Guedikian, Michel Legrand, André Manoukian, Armen Petrossian, Valérie Toranian, Serge Tchuruk, Henri Verneuil, Francis Weber.

LA RECONNAISSANCE DU GENOCIDE DES ARMENIENS

Après de nombreuses tergiversations des membres du Comité du 24 avril et à la demande du MAFP, il fut décidé d'impliquer les partis politiques et les centrales syndicales français. Ce fut grâce à cette mobilisation que le Parlement français reconnut officiellement le génocide des Arméniens en 2001.

LE CENTENAIRE DU GENOCIDE DES ARMENIENS

Le 24 avril 2015, lors des commémorations du centenaire, l'identité arménienne s'est trouvée renforcée sur la scène internationale en tant que nation meurtrie. En France, la Diaspora arménienne avait organisé par ses multiples associations

des manifestations de grande ampleur. Une grande manifestation de l'Etat arménien était organisée à Erevan où avaient été invitées plusieurs dizaines de chefs d'État et de gouvernement, au nombre desquels le Président français François Hollande, Vladimir Poutine, Angela Meckel.

La commémoration étant diffusée par la télévision dans le monde entier, une messe œcuménique en arménien et en italien fut également célébrée sous la haute autorité du pape François dans la basilique Saint-Pierre de Rome. L'homélie papale créa une onde de choc dans la conscience universelle, à tel point qu'il ne fut plus possible d'ignorer la réalité du génocide des Arméniens.

L'INTEGRATION ET LA REPRESENTATIVITE DES ARMENIENS DE FRANCE

Il est indéniable que certaines actions ne peuvent se réaliser en comptant sur nos seules forces. Il est aussi indispensable de s'assurer des soutiens extérieurs.

C'est un fait irréfutable qu'en 2001 la reconnaissance du génocide des Arméniens par la France aurait été impossible sans l'implication des partis politiques et des centrales syndicales de France. Chaque Arménien devrait être conscient de cet état de fait. En France, le pourcentage d'Arméniens s'occupant des affaires inter-arméniennes est très faible ; il l'est encore plus concernant les affaires communales ou administratives dans leur région.

Par contre, lorsqu'on aborde la question du génocide, de la pénalisation du négationnisme ou la restitution des biens spoliés des victimes du génocide, ce pourcentage peut atteindre les 100%. Il serait pourtant important que les Arméniens de France, citoyens de culture franco-arménienne parviennent à s'intéresser au fonctionnement des institutions françaises et y prennent une plus grande part. Aujourd'hui, on peut constater des efforts en ce sens, mais encore insuffisant après 95 ans de citoyenneté française.

LES COMITES FRANCO-ARMENIENS

L'élan de l'identité arménienne confirmée par les commémorations du centenaire du Génocide des Arméniens assure la possibilité d'une meilleure coopération franco-arménienne.

Les Arméniens devraient mettre sur pied dans les communes de France où ils résident des associations intitulées Comités franco-arméniens.

A ce Comité, il est souhaitable que les membres soient des personnes physiques afin d'éviter des conflits de sensibilités diverses.

La création de « Comités Franco-Arméniens » favorisera d'une part la connaissance des Français de l'identité arménienne et d'autre part l'intégration des Arméniens dans le tissu administratif et social de la France.

Des colloques, des conférences, des expositions et d'autres engagements peuvent développer cette action de coopération. Plusieurs centaines de communes de France où vivent des Arméniens peuvent créer des comités franco-arméniens.

L'organisation administrative des Comités Franco-Arméniens sera conforme à la législation française sur la base de statuts identiques et sous forme d'associations déclarées. Les élections se dérouleront selon les dispositions des statuts. Les Comités seront groupés selon leur implantation géographique dans leur département. Les départements seront réunis en 4 ou 5 zones. Un schéma joint indiquera le partage des zones avec son équipe administrative. Chaque Comité local devra élire un représentant. Ces représentants formeront une assemblée constituante afin d'établir des statuts et le règlement intérieur de l'association dite « Comité Franco-Arménien ».

Les Associations, hors les partis politiques, tout en gardant leurs statuts juridiques peuvent se rattacher aux Comités Franco-Arméniens de leur région ; ils disposeront d'une voix lors des élections. Une étroite coopération avec nos concitoyens français ouvrira de nouveaux horizons pour développer les rapports entre la France et l'Arménie dans plusieurs domaines.

En 1980, dans son livre, Varvara Basmadjian évoquait « Les Arméniens : Réveil ou fin ». Le centenaire du génocide des Arméniens n'aurait-il pas sonné le réveil des consciences ? Ce réveil doit se poursuivre par des actes concrets dans la diaspora.

Agissons ensemble, éradiquons les facteurs néfastes au développement de notre société. Cette action peut être considérée comme un tournant indispensable à la diaspora, là où se trouvent notamment des Français d'origine arménienne."

Nersès Durman Paris Juin 2015 M.A.F.P.

(Mémoire des Arméniens de France pour la Postérité), Association enregistrée sous le N° W941006825 Siège : Salle MISSAK MANOUCHIAN 3, rue de l'Abbé Roger Derry - 94400 Vitry-sur-Seine Web : www.armen-progres.com - E-Mail : contact@armen-progres.com

Le Schéma du Comité Franco-Arménie (C.F-A)

Comité Franco-Arménien

Zone I : Paris - Ile de France - Centre

Zone II : Picardie - Nord-Pas de Calais - Champagne-Ardenne - Bourgogne - Normandie

Zone III : Rhône-Alpes - Auvergne - Limousin - Poitou-Charentes - Pays de la Loire

Zone IV : Marseille - Provence-Alpes Côte d'Azur - Corse

Zone V : Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées - Aquitaine

Président National

Président du Secteur I

Comité Local

Comité Local

Association fédérée

Président du Secteur II

Comité Local

Comité Local

Président du Secteur III

Comité Local

Comité Local

Président du Secteur IV

Comité Local

Association fédérée

Président du Secteur V

Comité Local

Comité Local

C. F-A National

C. F-A de Secteur

C. F-A locaux